

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Vosges  
Arrondissement de SAINT-DIE-DES-VOSGES  
Commune de GÉRARDMER

## COMPTE - RENDU Commune de Gérardmer

### CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit mai à seize heures, les Membres du Conseil Municipal, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Maire, adressée le 20 mai 2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

**Présidence** : Stessy SPEISSMANN, Maire

#### **Etaient présents** :

BAATARD Jean-Christophe, BASSIERE Nadine, BEDEZ Karine, CAEL Bernard, CHALAL Charlotte, CRETEUR CLEMENT Fabienne, DEFRANOULD Eric, FEBVAY Alban, GEGOUT François, GHOMERANI Jamel, IMBERT Pierre, JACQUELIN André, MAURY Vanessa, MUNIER Adeline, ODILLE Olivier, ROUHIER Christian, SCHWARZ Martine, SPEISSMANN Stessy, UNLU Nese, VINCENT-VIRY Véronique, VIRY Chantal, VAZART Isabelle,

**Mandats de procuration** : BADONNEL Eric par CAEL Bernard, BONNE Grégory par Pierre IMBERT, CHWALISZEWSKI Anne par CRETEUR CLEMENT Fabienne, CUNY Marie-Line par BASSIERE Nadine, DIETSCH Adeline par CAEL Bernard, LAHEURTE Maxime par SPEISSMANN Stessy, TEIXEIRA Léo par BEDEZ Karine,

**Secrétaire de séance** : Madame CHALAL Charlotte

Membres présents.....**22**  
Absents ayant donné mandat de procuration..... 7  
Absents..... 0  
Votants.....**29**

Conformément aux dispositions de l'article 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame CHALAL Charlotte est désignée pour assurer le secrétariat de séance.

La séance est ouverte

#### **066\_2021 - 1. Demande de la scission de la Communauté de Communes des Hautes Vosges en deux nouveaux périmètres.**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
22	29	28	0	1	0

La Loi n° 2019-1461 du 27 Décembre 2019, relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, permet la scission d'une Communauté de Communes en deux nouveaux périmètres.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

DE DEMANDER la scission de la Communauté de Communes des Hautes Vosges en deux nouveaux périmètres. Le premier sera composé des Communes de GÉRARDMER, GRANGES AUMONTZEY, LIEZEY, REHAUPAL, LE THOLY, CHAMPDRAY, LE VALTIN, XONRUPT LONGEMER, et le second des Communes de VAGNEY, LA BRESSE, CORNIMONT, SAULXURES SUR MOSELOTTE, LE SYNDICAT, BASSE SUR LE RUPT, VENTRON, ROCHESSON, CLEURIE, SAPOIS, THIEFOSSÉ, LA FORGE, TENDON, GERBAMONT.

DE DEMANDER au Préfet des Vosges de délivrer l'arrêté de périmètre.

DE JOINDRE à la présente délibération le rapport d'incidence de cette scission.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DEMANDE la scission de la Communauté de Communes des Hautes Vosges en deux nouveaux périmètres. Le premier sera composé des Communes de GÉRARDMER, GRANGES AUMONTZEY, LIEZEY, REHAUPAL, LE THOLY, CHAMPDRAY, LE VALTIN, XONRUPT LONGEMER, et le second des Communes de VAGNEY, LA BRESSE, CORNIMONT, SAULXURES SUR MOSELOTTE, LE SYNDICAT, BASSE SUR LE RUPT, VENTRON, ROCHESSON, CLEURIE, SAPOIS, THIEFOSSÉ, LA FORGE, TENDON, GERBAMONT.

DEMANDE au Préfet des Vosges de délivrer l'arrêté de périmètre.

JOINT à la présente délibération le rapport d'incidence de cette scission.

La séance est levée à 16 h 45.

Tout habitant ou contribuable peut demander communication du Procès-Verbal de cette séance ou en prendre connaissance en Mairie.

Pour extrait conforme,  
Affiché le **31 Mai 2021**.

Le Maire,

**Stessy SPEISSMANN**

